



Les avocats se mobilisent pour une réforme globale du système de l'aide juridictionnelle

Le Conseil National des Barreaux, représentant la profession d'avocat, réuni ce jour en assemblée générale a adopté la motion suivante :

Alors que les engagements pris par l'Etat à l'égard de la profession continuent d'année en année à ne pas être respectés et ne sont toujours pas effectivement mis en œuvre à l'occasion de l'élaboration du budget de l'année 2007,

Le Conseil National **constate que les avocats et les barreaux, malgré leur mobilisation, sont aujourd'hui confrontés à d'inadmissibles difficultés dans la défense des justiciables**, notamment dans le règlement des dotations budgétaires effectivement votées et dans l'exécution des protocoles signés.

Condamnant ces carences, le Conseil National **appelle l'ensemble de la profession à l'élaboration d'une véritable refonte de l'aide juridictionnelle**, de nature à régler enfin la question de l'accès au droit et à la justice.

Dans cette optique, après communication et analyse des résultats de l'enquête réalisée auprès des barreaux et des avocats, le Conseil National **invite les institutions de la profession, et l'ensemble des syndicats professionnels à participer dans les prochains jours à la réflexion**, pour que la voix des avocats puisse se faire entendre à l'occasion des prochaines échéances électorales.

En l'état, le Conseil National **demande aux avocats de participer en nombre à la semaine de mobilisation et d'action initiée par la Conférence des bâtonniers**, du 23 au 27 octobre prochains.